

A.N.E.
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 Lotissement Hameau de la Chapelle, Les Echets, 01700 MIRIBEL
408 560 431 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 04 SEPTEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- Madame Annie VANIER
- Monsieur Eric VANIER

Détenant ensemble 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A.N.E. désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.N.E. et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du « 7 Lotissement Hameau de la Chapelle, Les Echets, 01700 MIRIBEL » au « place de l'Eglise, 34190 MONTOULIEU », et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, la collectivité des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : place de l'Eglise - 34190 MONTOULIEU."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés de manière électronique par l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil sera conservé dans les archives de la Société.

Annie VANIER

 VANIER Annie

Eric VANIER

 